

PP05-104

Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation concerne les opérations autres que celles liées à l'immobilier. Il permet d'acheter des biens de consommation (meubles, électroménager...) ou d'avoir à disposition de la trésorerie. Plusieurs formes de crédit à la consommation existent comme par exemple le prêt personnel ou le crédit revolving (renouvelable). Cette formation vous permettra de mieux comprendre ces types de crédits.

Durée : 2 jours – 14 heures

Objectifs :

- Maîtriser l'environnement juridique des crédits à consommation.
- Comprendre un tableau d'amortissement
- Maîtriser les indicateurs de faisabilité du dossier

Public visé :

- Toute personne souhaitant comprendre les règles du crédit à la consommation

Prérequis :

- Avoir des notions sur les bases de la banque

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques
- Mises en situation
- Ancrage des techniques

Présentation de la gamme des crédits de la banque

Le crédit affecté

Le crédit non affecté

Le crédit renouvelable

Le regroupement de crédit

La Location avec Option d'Achat

L'analyse d'un tableau d'amortissement

Les taux d'usure

Le devoir d'information (FIPEN / DIRC, offre de prêt, délai de rétractation)

La vie du crédit à la consommation (remboursement anticipé, reports d'échéances)

L'analyse du risque (scoring, les régimes matrimoniaux, taux d'endettement, reste à vivre)

Les incidents sur les crédits à la consommation (pénalités de retard, gestion amiable et/ou contentieuse, le FICP)

N.B. : Toute personne reconnue en situation de handicap et souhaitant accéder à notre parcours est invitée à nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité de son projet de développement des compétences